

HISTOIRE DE ST PANTALEON DE LANCHE

A l'ouest de BRIVE la GAILLARDE, aux portes du PERIGORD et du QUERCY, au sein de la Communauté de Communes VEZERE-CAUSSE qui regroupe les communes de Charrier-Ferrière, Chasteaux, Lanche, Lissac sur Couze et Saint-Cernin de Lanche.

LES VILLAGES

RIVE GAUCHE

Lestrade, le
la Marquisie, les
s Guierles.

RIVE DROITE

Lavarde, la
Roche-Basse, la
Roche-Haute, les
Nicoux,
Gumont,
Audeguil, Les
Chanets,
Renaudet,
Crouzet,
Puymorel,
Cramier, la
Cave, la
Mouneyrie,
Belotte, Bernou,
la Jarousse,
Vinevialle,
Barbier, la
Chatonie, la
Barbotte, la
Reinge, Vermeil,
Les Chanets,
Barbier.

Le Saint patron de notre cité est PANTALEON qui est né à NICOMEDIE (aujourd'hui IZMIT en ASIE MINEURE). Il exerça la médecine et fit des miracles ce qui lui valut sa sanctification. Malgré cela il subit le martyre vers l'an 303 sous le régime de DIOCLETIEN qui persécuta les chrétiens.

La légende prend elle le pas sur l'histoire, nous ne le savons pas. Lors d'un pèlerinage vers ST JACQUES de COMPOSTELLE, SAINT PANTALEON s'arrête dans notre cité et lui donna son nom. Il faut souligner que sept communes en FRANCE portent son nom.

Au XIIe siècle, elle s'appela SAINT PANTALEON DU ROT en raison d'un prieuré se trouvant à l'Est de la VEZERE qui devint au fil des siècles ROC sans en connaître la véritable raison.

Plus tard, elle prit le nom de SAINT PANTALEON DE LARCHE.

En 1793 elle fut débaptisée et s'appela "LA FRATERNITE". En 1795 elle retrouva son identité.

SAINT-PANTALEON est fêté le dernier dimanche de JUILLET. Des vestiges notamment des cimetières, aux villages d'AUDEGUIL et de LA CAVE témoignent de son passé lointain.

Le Chateau de CRAMIER. Ce chateau du XVème siècle agrmente notre commune. Il est classé et inscrit à

l'inventaire national. Il possède un superbe parc très arboré sur les bords de la VEZERE.

L'Eglise eut une forme romane dont on saisit la trace à l'entrée nord du sanctuaire (corniche), mais elle fut reconstruite au XVe siècle. Un large clocher peigne à quatre baies y domine un porche très simple. Trois travées de voûte succédaient dans ce style mais les nervures de pierre ont dû crouler et leurs amorces ne supportent plus que des diagonales de bois soutenant un plafond. La troisième travée, plus heureuse, laisse voir devant sa clé, un écu timbré d'une croix, derrière cette clef un autre écu meublé d'une étoile à sept rais et au-dessous le nom en mauvais caractères : ST PANTALEON. Deux chapelles font croix sur les flancs, toutes deux voûtées à nervures, prismatiques au nord, toriques au midi. Le chœur est à capuce inclinée.

Elle domine une petite place bordée de maisons cossues construites en grès rouge (pierre du pays, anciennes carrières aux villages de LA ROCHE HAUTE et de PUYFAURE).

La Vézère

Les activités sur les rives de la VEZERE étaient très nombreuses mais n'oublions pas également la pêche qui a donné par le passé des anecdotes savoureuses. Au 18ème siècle le droit de pêche sur les fleuves et rivières navigables appartenait au Roi et sur les autres cours d'eau au Seigneur, haut justicier qui l'affermait à des particuliers. C'est ainsi que l'on retrouve dans les archives départementales que le 28 Mars 1764 le droit de pêche à VINEVIALLE est affermé pour six années à Jean CHABANNES, sieur de LA BRAUGE, bourgeois et marchand pour la somme de 85 livres et de 8 livres pour le COUZE

malgré la surveillance des gardes seigneuriaux, les braconniers étaient nombreux et employaient tous les moyens, filets, lignes de fond. Juges et procureurs multipliaient, en vain, ordonnances et perquisitions. Aujourd'hui 12ème jour du mois de septembre 1788 par devant Me Pierre René MARCHANT, avocat au Parlement, juge ordinaire de terres et Châtellerie de LARCHE, au duché de NOAILLES est comparu Me Jacques POMAREL, procureur d'office, qui nous a exposé que plusieurs particuliers des Paroisses de LARCHE et St PANTALEON s'avisent, malgré les défenses expresses qu'on leur a faites, de pêcher journellement, sans aucun droit dans la rivière de la VEZERE.

Que cette contravention, indépendamment qu'elle prive le Seigneur d'un droit utile qui lui appartient en vertu de sa justice, tend d'ailleurs à la dépopulation des rivières et à diminuer la masse des subsistances ; les filets dont ils se servent sont de mailles prohibées. Il est d'autant plus nécessaire de réprimer un abus de cette espèce que les pêcheurs s'autorisent dans leurs conventions en disant publiquement que la pêche et la chasse sont permises à tout le monde et qu'on ne peut les prohiber.

Il est de l'intérêt particulier du Seigneur et de l'avantage public que la pêche ne soit pas permise à un trop grand nombre de personnes pour la bonne raison que c'est autant de perdu pour l'agriculteur, les particuliers qui s'adonnent à la pêche y passent la majeure partie de leur temps et que le plus souvent c'est pour eux une occasion de dépense qui entraîne la ruine de leur famille. (Archives Départementales de la Corrèze). Tous ces arguments nous montrent que le droit de pêche n'était réservé strictement qu'à celui qui possédait ce droit. A la suite de cette requête, le procureur, accompagné par son greffier, un huissier et un sergent se rendit chez les

particuliers connus pour pêcher indûment dans la rivière.....

A l'instant, nous nous sommes transportés chez Pierre MALET, laboureur, du village de la MOUNEYRIE, l'avons sommé de remettre son engin de pêche, et a répondu qu'il avait eu en son pouvoir un épervier qu'il avait acheté à TULLE, mais qu'il aimerait mieux le couper en morceaux que de le remettre, qu'en exploitant un domaine dont les possessions sont sur les bords de la VEZERE, il y avait pour cette raison le droit de s'y promener et d'y pêcher. Nous avons interpellé le dit MALET de signer ; il nous a répondu ne pouvoir ni ne vouloir ; de quoi avons fait dressé le présent procès verbal.
(Archives Départementales de la Corrèze).

Pierre MALET fut quelques jours plus tard condamné, ainsi que son voisin François MIRAT, à 25 livres d'amende et à la confiscation de son engin, il n'en avait pas moins affirmé avec véhémence, ses droits légitimes. C'était en septembre 1788 : la contestation s'affichait ouvertement. François MIRAT nous le prouve car il n'accepta jamais la contrainte et la justice de cette époque. Durant tout le 19ème siècle et même au début du 20ème siècle, la pêche même illicite, représenta pour certains un apport substantiel à leur vie car les propriétés étaient petites et les revenus très faibles.

Le Moulin

Au 18ème siècle un splendide moulin agrémentait les rives de la VEZERE à LAUMEUIL. Ce moulin avait trois meules, une à froment et deux à seigle, appartenant aux Sieurs Doctrinaires de BRIVE, au Sieur VIELBANT de BRIVE, au

Sieur BELLET de LESTRADE avec coudert et terre à seigle, (le coudert est un enclos autour de la maison qui servait surtout à parquer les animaux notamment les porcs) le tout affermé à Guillaume VIALLENET meunier à 100 setiers de blé, mesure de BRIVE, moitié seigle, moitié metures, évalué à la somme de 200 livres, dont il convient de déduire le quart pour l'entretien, soit 150 livres...

150 livres représentaient à l'époque une somme relativement élevée, le plus fort domaine de la paroisse (Demoiselle de la SEIGNIE au bourg) rapportait 168 livres, une bonne paire de boeufs valait de 160 à 200 livres, une vache de 35 à 50 livres. C'est dire l'importance économique du moulin de LAUMEUIL, le seul de la paroisse et dont la copropriété tricéphale pose une énigme. Au 19ème siècle, ce moulin fut transformé en usine pour la fabrication du papier et surtout des confettis. Aujourd'hui cette papeterie a disparu, il ne reste plus qu'une partie des bâtiments et la digue en très mauvais état.

LA MAIRIE

Ce bâtiment date du début du siècle il fut construit entre 1904 et 1906, il a remplacé un immeuble vétuste qui abritait une école, la mairie et un appartement, berceau du Général COULOUMY. Ces locaux ont été restaurés en 1976.

LES PONTS

En 1820, une étude fut engagée pour la construction d'un pont routier au Bourg. Des quolibets jaillirent à l'égard des autorités. Des explications furent données sur le bien fondé de ce pont et la facilité avec laquelle on pourrait franchir la rivière malgré cela des doutes subsistèrent dans les esprits.

La construction du pont dura 3 ans et le 25 juin 1846 il fut mis en service.

Cela eut pour conséquence la disparition progressive des ports notamment celui du BOURG et du ROC. Celui de GRANGE résista un peu plus longtemps car le pont de GRANGE ne fut construit qu'en 1890. Avec l'avènement des ponts une page d'histoire était définitivement tournée, que de souvenirs malgré tout, sont restés gravés dans la vie tourmentée de la VEZERE.

La rivière venait de vivre, avec la création du pont routier, une grande page de son histoire. Soudain une autre nouvelle, un pont ferroviaire allait l'enjamber. Le projet fut mis à l'étude en 1850 et les travaux furent achevés en 1860 après 7 années de durs labeurs.

Le port du ROC appartenait à Mrs les Chamoines du Chapitre de LIMOGES, il était affermé à Pierre LACHEZE du village du ROC pour la somme de 40 livres. C'était le port le plus important aussi bien en ce qui concerne les passagers que les marchandises. En effet ce port se trouvait judicieusement bien placé pour permettre aux habitants de la ROCHE, GUMONT, et même du BOURG de franchir facilement la VEZERE pour se rendre à BRIVE. Il est à noter également que c'était le port privilégié des communes de MANSAC et YSSANDON. Le port de VINEVIALLE appartenait à l'origine à l'abbaye de DALON affermé au DUC d'AYEN.

En 1785 une altercation réveilla la VEZERE de sa somnolence, un certain François MIRAT du village de la MOUNEYRIE décida d'amener une vache à BRIVE. Au passage du bac, il devait acquitter un droit de passage de 4 livres. Trouvant la redevance trop élevée il refusa de payer

et il s'en suivit des mots aigres doux entre le "passeur" et notre brave homme. Il fut condamné à huit jours de prison par le tribunal de BORDEAUX pour insurrection, il dut acquitter une amende de la valeur de la vache : 50 livres et de nombreuses autres tracasseries. Pendant cinq années il devait être à la disposition du Seigneur pour n'importe quel travail par n'importe quel temps. A l'époque on ne plaisantait pas avec le règlement et la loi.

Les Ports

La VEZERE a de tout temps joué un rôle capital pour ses riverains. Avant la construction des ponts la traversée de la rivière était possible grâce à des bacs. Quatre emplacements étaient répertoriés : LES PORTS de GRANGE, du ROC, du BOURG et de VINEVIALLE. Au XVIIIème siècle le port du BOURG n'était pas porté sur l'état des fonds.

Le port de GRANGE appartenait au Seigneur de NOAILLES, affermé à Antoine MEYJONADE, Pierre VITRAT et Pierre PERINET du village de GRANGE, pour la somme de 5 livres.

L'Industrie d'Autrefois

Le PUIITS DE MINE. Une particularité de l'évolution de la vie au XIXème siècle , c'est la recherche de la houille en LIMOUSIN. ST PANTALEON n'échappe pas à la règle.

En 1815 un puits fut creusé dans la plaine de BERNOU. Il était le plus profond de toute la région : 432 mètres. D'après les ingénieurs ce puits devait être le plus productif du bassin de BRIVE, malheureusement le minerai n'était pas au rendez-vous ou en très faible quantité, d'après les

archives
Il fut abandonné en 1885.

départementales.

Les hommes illustres

Deux hommes illustres naquirent à ST PANTALEON :

- Charles d'ORIMONT DE FELETZ est né au village de GUMONT le 3 Janvier 1767 et décéda à PARIS le 25 février 1850. Il était académicien et conservateur de la bibliothèque MAZARINE. Critique éminent il se distingua dans le journal des débats.

- Annet Antoine COULOUMY naquit dans le bourg le 26 Août 1770, il gravit tous les échelons de la hierarchie militaire et devint général de Brigade le 30 Août 1813. Il fut mortellement blessé à la bataille de LEIPZIG le 29 Octobre 1813. Le buste du général d'Empire se dresse sur la place de l'Eglise, place qui porte son nom.